

France
Etranger
Linguistique



Des vacances à vivre :-)

de 6 à 18 ans



www.aroeven-alsace.fr

été
2015



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Aroéven un mouvement de recherche et d'action pédagogique

L'Aroéven Alsace (Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) est une association laïque à but non lucratif, régie par la loi de 1908, complémentaire de l'École Publique et participant au mouvement d'Education populaire français.

Créée par des enseignants, elle organise des colonies de vacances depuis 1952. Pendant l'année scolaire, elle propose des formations au sein des collèges et des lycées pour le personnel et les élèves. Elle propose également des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Il existe aujourd'hui 22 Aroéven, réparties sur le territoire français, selon un découpage académique.

Elles sont regroupées au niveau national au sein de la Foéven (Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale). Cette fédération est reconnue d'utilité publique.

Nos objectifs éducatifs

Nos activités et nos séjours visent à :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de passer des vacances saines, agréables et enrichissantes.
- Favoriser l'épanouissement de chacun au sein de la diversité collective.
- Développer l'accès à l'autonomie dans le respect des rythmes de chacun.
- Proposer des activités variées : sportives, culturelles, scientifiques, de découverte...
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer des responsabilités.
- Écouter et prendre en compte la parole de chacun.



Déjà 17 ans ?
Pourquoi ne pas prolonger
l'aventure des séjours de
vacances en devenant
animateur ?
L'Aroéven vous propose
des formations BAFA
pour devenir, à votre tour,
animateur !

Lire les informations
sur le site www.aroeven-alsace.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------------|
| Qui sommes nous ? | p.2 |
| SEJOURS EN FRANCE | p.4 à 9 |
| 6-11 ans Terre d'aventure séjour multi-activités | JUILLET AOÛT p.4 |
| 6-14 ans Vendée séjour détente et de sports | p.5 |
| 8-12 ans Vendée séjour bord de mer | p.5 |
| 10-13 ans Chartreuse séjour aventure | p.6 |
| 11-13 ans Serre-Ponçon séjour Passion | p.6 |
| 14-16 ans Chartreuse séjour semi itinérant | p.7 |
| 14-17 ans Serre-Ponçon séjour Passion | p.7 |
| 8-14 ans Rochejean séjour Jura sport z'Expression | p.8 |
| 14-17 ans Corse séjour itinérant | p.8 |
| 14-17 ans Prends ton envol ! séjour parapente | p.9 |
| Séjours hiver | p.9 |
| SEJOURS A L'ETRANGER | p.10 à 15 |
| 8-12 ans Cesenatico Italie | JUILLET AOÛT p.11 |
| 14-17 ans Cesenatico Italie | p.11 |
| 9-12 ans Savudrija Croatie | p.12 |
| 13-17 ans Savudrija Croatie | p.12 |
| 13-17 ans Baléares Espagne | p.13 |
| 14-17 ans Itinérant Grèce | p.13 |
| 14-17 ans Moscou-St Petersburg Russie | p.14 |
| 14-17 ans Itinérant Pays Scandinaves | p.14 |
| 14-17 ans USA West coast Etats Unis | p.15 |
| 14-17 ans Itinérant Turquie | p.15 |
| 14-17 ans Costa Brava Espagne | p.16 |
| Séjours à construire | p.16 |
| SEJOURS LINGUISTIQUES | p.17 à 19 |
| 10-17 ans Collège de Grittleton... Angleterre | JUILLET AOÛT p.18 |
| 14-17 ans Université de Brighton... Angleterre | p.18 |
| 12-17 ans Stirling Ecosse | p.19 |
| 14-18 ans Charlottesville Etats Unis | p.19 |
| L'Aroéven Alsace, toute l'année, c'est... | p.20 |
| BAFA | p.21 |
| Infos pratiques | p.22 et 23 |
| Conditions générales de vente | p.24 |
| Bulletin d'inscription | p.25 et 26 |
| Aides financières | p.27 |
| Nous contacter | p.27 |

LEGENDE

| | | | | |
|-----------|---------------|--------------|-------------|------------|
| 8-12 ans | Tranche d'âge | Localisation | Hébergement | Effectif |
| Activités | | Destination | Transport | Formalités |



L'Aroéven Alsace vous propose des séjours de vacances en France. Choisissez le séjour qui convient le plus à vos attentes.

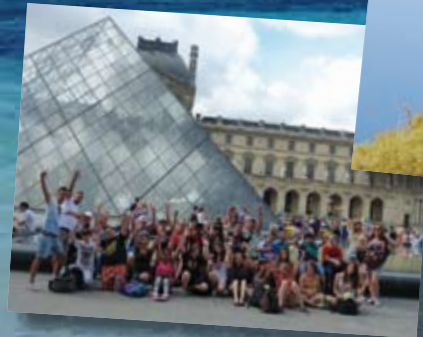
DES VACANCES

A la mer

A la montagne

Dans tous les cas, une équipe d'animation expérimentée vous accueillera. Elle fera le nécessaire pour vous permettre de vivre des moments éducatifs et ludiques.

L'équipe de l'Aroéven Alsace vous souhaite de bonnes vacances !



TERRE D'AVENTURE / VOSGES

5 ou 7 jours dans le massif vosgien

6-11 ans

Ce séjour est organisé par une équipe d'animateurs/trices de l'Aroéven.

EN COURS D'ÉLABORATION

Plus de renseignements au 03 88 60 00 39 ou sur le site www.aroeven-alsace.fr

Ce séjour propose un bol d'air pur à partager entre amis et pleins d'activités animées par une équipe d'animation dynamique.

• Tente de 2 à 4 places
• Sanitaire collectif
• Repas pris en réfectoire
• Salle d'activité

Autocar, train ou **minibus** selon effectif

24 à 32

• Carte d'identité valide
• Vaccinations à jour

| Date et prix par personne au départ de | Sur place | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|
| Du 13.07.15 au 17.07.15 | tarifs communiqués ultérieurement | transport supplément de 50€ |
| Du 11.07.15 au 17.07.15 | | |
| Du 20.07.15 au 24.07.15 | | |
| Du 17.07.15 au 24.07.15 | | |



LES SABLES D'OLONNE / VENDÉE

14 jours de détente et de sports en Atlantique

6-14 ans

- Baignade
- Découverte du milieu marin
- Visite des Sables d'Olonne
- Parc d'attractions
- Surf
- Paddle-Surfing
- Veillées

Ce séjour propose à la fois diverses activités de bord de mer et une journée en parc d'attractions.

Centre de vacances aux Sables d'Olonne

- Pension complète
- Salles d'activités
- Aire de jeux extérieure
- Chambre 4 à 6 lits

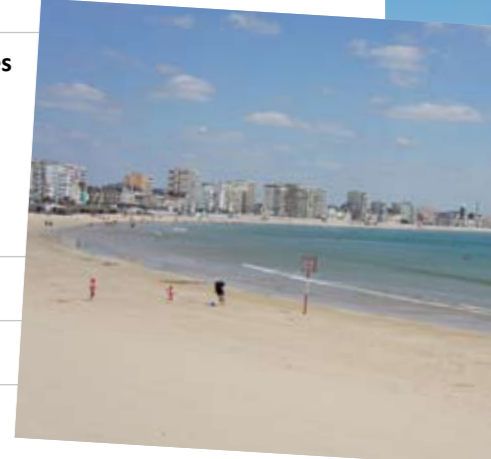
Train et/ou **autocar**

55

• Carte d'identité valide
• Vaccinations à jour
• Test de natation anti-panique

| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 05.07.15 au 18.07.15 | 1100 € |
| Du 18.07.15 au 31.07.15 | |

PUYDUFOU.



LES SABLES D'OLONNE / VENDÉE

14 jours d'activités de bord de mer

8-12 ans

- Baignade
- Activités sportives et artistiques
- Visite des Sables d'Olonne
- Visite de La Rochelle
- Parc d'attractions
- Veillées

Ce séjour propose à la fois diverses activités de bord de mer et une journée en parc d'attractions.

Centre de vacances aux Sables d'Olonne

- Pension complète
- Salles d'activités
- Aire de jeux extérieure
- Chambre 4 à 6 lits

Train et/ou **autocar**

24 à 36

• Carte d'identité valide
• Vaccinations à jour
• Attestation de natation

| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 03.08.15 au 16.08.15 | 980 € |

PUYDUFOU.





CHARTREUSE / ALPES

18 jours d'aventure en Isère

10-13 ans

- Accrobranche
- Tir à l'arc
- VTT
- Spéléologie
- Escalade
- Camping au lac
- Randonnée et bivouac
- Course d'orientation
- Veillées



Chalet situé au cœur du parc naturel régional de **Chartreuse**, dans un environnement exceptionnel entre Chambéry et Grenoble, à proximité du Lac d'Aiguebelette.



- Chambres de 3 à 4 lits confortables
- Pension complète
- Grande salle polyvalente et des espaces détente



Train et autocar



48



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Mulhouse |
|--|---------------|
| Du 07.07.15 au 24.07.15 | 1075 € |
| Du 03.08.15 au 20.08.15 | |



CHARTREUSE / ALPES

10 jours semi itinérant en Isère

14-16 ans

- 3 jours de randonnée avec guide
- Accrospéléo
- Spéléologie
- Escalade
- Via ferrata
- Canyoning
- Veillées



Chalet situé au cœur du parc naturel régional de **Chartreuse**, dans un environnement exceptionnel entre Chambéry et Grenoble, à proximité du Lac d'Aiguebelette.



- Camping d'Entremont Le Vieux
- Itinérance : refuge, tente



Train et autocar



14



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Mulhouse |
|--|--------------|
| Du 06.07.15 au 15.07.15 | 725 € |
| Du 24.07.15 au 02.08.15 | |



SERRE-PONÇON / ALPES DU SUD

14 jours de séjour Passion

11-13 ans

- Rafting sur la Durance
- Via Ferrata, escalade
- Découverte de la montagne
- Voile, catamaran New Cat 15
- Visites de la région
- Activités de détente au centre : ping pong, jeux, veillées...
- Baignade



Le centre est implanté à proximité du lac de **Serre-Ponçon**, entouré des massifs des Ecrins et du Queyras, entre Gap et Embrun.



Hébergement sous tentes type loisirs de 6 à 8 places. Locaux collectifs : cuisine, salle à manger, sanitaires.



Train et autocar



30



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Test de natation anti-panique



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg | Sur place |
|--|--------------|--------------|
| Du 09.07.15 au 22.07.15 | 865 € | 680 € |
| Du 22.07.15 au 04.08.15 | | |
| Du 04.08.15 au 17.08.15 | | |



SERRE-PONÇON / ALPES DU SUD

14 jours de séjour Passion

14-17 ans

- Rafting sur la Durance
- Via Ferrata, escalade et/ou canyoning
- Randonnée
- Voile, catamaran New Cat 15
- Découverte de la région
- Activités de détente au centre : ping pong, jeux, veillées...
- Baignade



Le centre est implanté à proximité du lac de **Serre-Ponçon**, entouré des massifs des Ecrins et du Queyras, entre Gap et Embrun.



Hébergement sous tentes type loisirs de 6 à 8 places. Locaux collectifs : cuisine, salle à manger, sanitaires.



Train et autocar



20



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Test de natation anti-panique



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg | Sur place |
|--|--------------|--------------|
| Du 09.07.15 au 22.07.15 | 895 € | 710 € |
| Du 22.07.15 au 04.08.15 | | |
| Du 04.08.15 au 17.08.15 | | |



ROCHEJEAN / JURA

Jura sport z'Expression

8-14 ans

- V.T.T
- Acrobranche
- Voile, canoë-kayak
- Grands jeux de plein air
- Activités sportives
- Activités artistiques
- Randonnées en forêt



Ce séjour se déroule à 18 km de Pontarlier et à 7 km de la frontière suisse, en bordure du cours supérieur de la rivière Doubs et en lisière d'une immense forêt de sapins, sur les premiers contreforts du Mont d'Or et à la sortie du village de Rochejean.



- Chalet moderne
- Chambres de 4 lits avec balcon
- Salle à manger panoramique
- Pension complète



Autocar



35



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Mulhouse |
|--|----------|
| Du 04.07.15 au 11.07.15 | 555 € |
| Du 17.07.15 au 24.07.15 | |
| Du 24.07.15 au 31.07.15 | |
| Du 07.08.15 au 14.08.15 | |
| Du 21.08.15 au 28.08.15 | |



PRENDS TON ENVOL !

14 jours dans les airs

14-17 ans

- Stage parapente en Ecole spécialisée
- Sensibilisation au patrimoine naturel et sauvages du Massif des Vosges
- Approche solidaire : partage du ciel, mixité sociale, secours en montagne, intégration de jeunes handicapés
- Détente et soirées animées



Ce séjour, *organisé par les Pep Alsace*, ouvrira les portes du ciel et celles du championnat de France de parapente organisé au Markstein fin août 2015



- Centre TEC de Rannspach
- Chambres de 4 à 8 avec sanitaires collectifs
 - Salles d'activités



Autocar ou minibus



14



- Carte d'identité valide
- Vaccinations à jour
- Participation des jeunes et des familles à un temps d'information convivial avant le séjour
- Autorisation parentale et certificat médical pour le stage parapente



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 16.08.15 au 29.08.15 | 952 €* tout compris |

* 300 € de subventions et financements par participant déduits



ITINÉRIANT / CORSE

17 jours d'aventure en Corse

14-17 ans

- Baptême de plongée avec bouteille
- Canyoning
- Rafting
- Kayak de mer
- Randonnées
- Baignade
- Activités de détente : beach volley, jeux, veillées...



3 sites pour découvrir la Corse :

- Le premier à **Calcatoggio** sur le golf de Sagone
- Le second à **Corté** dans la vallée de la Restonica
- Le troisième à **Lumio** entre Calvi et l'Île Rousse (itinéraire inverse en août)



- Sous tente
- Repas confectionnés par l'équipe d'animation et les jeunes



Train, mini-bus et ferry



12 à 23



- Carte d'identité valide
- Certificat médical
- Test de natation anti-panique



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Mulhouse |
|--|------------------------|
| Du 13.07.15 au 29.07.15 | 1260 € |
| Du 28.07.15 au 13.08.15 | |

Hiver

L'Aroéven Alsace vous propose des séjours de vacances pour l'hiver 2015. Choisissez le séjour qui convient le plus à vos attentes.

DES VACANCES

Pour découvrir les pistes alpines

Pour skier ou surfer intensément

Pour se détendre à la montagne

Dans tous les cas, une équipe expérimentée vous accueillera.

Elle fera le nécessaire pour vous permettre de vous ressourcer au grand air.



www.aroeven-alsace.fr

Etranger :-)

L'Aroéven Alsace vous propose des séjours de vacances à l'étranger. Choisissez le séjour qui convient le plus à vos attentes.

DES VACANCES

A la mer

A la découverte de villes européennes, turques, russes ou américaines

Dans tous les cas, une équipe d'animation expérimentée vous accueillera. Elle fera le nécessaire pour vous permettre de vivre des moments éducatifs et ludiques.

L'équipe de l'Aroéven Alsace vous souhaite de bonnes vacances !



CESENATICO / ITALIE

10 jours de sport, de plage et de soleil

8-12 ans

- Plage
- Activités sportives
- Parc d'attractions
- Sortie à Cesenatico ou Rimini
- Veillées



Le séjour se vit à **Cesenatico**, une ville à 30 km de Rimini sur la côte adriatique.



Le **Centre Eurocamp** accueille tout au long de l'année des Clubs sportifs :

- Pension complète
- Plage privée
- Nombreux terrains de volley-ball, basket, football
- Chambres de 4 à 8 lits avec sanitaire



Autocar

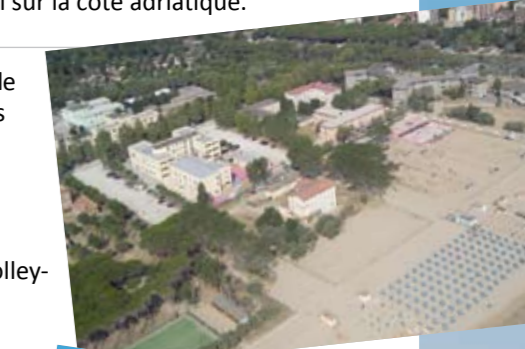


24 à 36



- Carte d'identité ou passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie

| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 24.07.15 au 02.08.15 | 650 € |
| Du 07.08.15 au 16.08.15 | |



CESENATICO / ITALIE

10 jours de sport, de plage et de soleil

14-17 ans

- Plage
- Activités sportives
- Parc d'attractions
- Sortie à Cesenatico ou Rimini
- Veillées



Le séjour se vit à **Cesenatico**, une ville à 30 km de Rimini sur la côte adriatique.



Le **Centre Eurocamp** accueille tout au long de l'année des Clubs sportifs :

- Pension complète
- Plage privée
- Nombreux terrains de volley-ball, basket, football
- Chambres de 4 à 8 lits avec sanitaire



Autocar



24 à 36



- Carte d'identité ou passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie

| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 24.07.15 au 02.08.15 | 650 € |
| Du 07.08.15 au 16.08.15 | |





SAVUDRIJA / CROATIE

11 jours au bord de l'Adriatique

9-12 ans

- Baignade
- Animations sportives
- Visites culturelles
- Croisière le long de la côte
- Veillées



Savudrija est un village Croate en Istrie à 40km de la ville de Trieste en Italie. Le camping VELI JOZE accueille des groupes de jeunes venant de toute l'Europe et propose des activités sportives pour favoriser les rencontres.



- En bungalow de 4 à 8 lits au **camping VELI JOZE**
- Restaurant en bord de mer
- Pension complète



- Voyage en **autocar**
- **Minibus** sur place (Transport modifiable selon l'importance du groupe)



24 à 32



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 06.07.14 au 15.07.14 | 550 € |



BALÉARES / ESPAGNE

17 jours de détente sous le soleil de Majorque

13-17 ans

- Visite **Barcelone - Palma**
- Baignade
- Parc aquatique
- Activités sportives
- Activités artistiques
- Veillées
- Excursions organisées avec le groupe



L'archipel des Baléares est un ensemble d'îles au large de Barcelone. Le camping Hipocampo est situé sur l'île de Majorque à Espinagar près de Porto Cristo. Le soleil y est généreux et la mer très chaude. Ce lieu est idéal pour organiser et vivre des activités multiples et variées.



- Club Albergue Hipocampo : www.clubhipocampo.es
- Pension complète
 - Bungalow 4 à 6 lits
 - Piscine
 - Plage à proximité



Autocar, ferry, minibus sur place



40



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 13.07.15 au 29.07.15 | 1250 € |



SAVUDRIJA / CROATIE

16 ou 17 jours d'activités à partager avec des jeunes européens

13-17 ans

- Rencontres européennes (jeux, ateliers...)
- Baignade
- Animations sportives
- Visites culturelles
- Croisière le long de la côte
- Veillées



Savudrija est un village Croate en Istrie à 40km de la ville de Trieste en Italie. Le camping VELI JOZE accueille des groupes de jeunes venant de toute l'Europe et propose des activités sportives pour favoriser les rencontres.



- En bungalow de 5 à 8 lits au **camping VELI JOZE**
- Restaurant en bord de mer
- Pension complète



- Voyage en **autocar**
- **Minibus** sur place



24 à 60



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 13.07.15 au 29.07.15 | 935 € |
| Du 27.07.15 au 12.08.15 | |
| Du 10.08.15 au 25.08.15 | 880 € |



ATHÈNES, CRÈTE ET CYCLADES / GRÈCE

15 jours d'itinérance en Grèce

14-17 ans

- Sites prestigieux
- Baignade
- Lagon
- Spécialités culinaires



Destination la **Crète** puis **Athènes** et enfin découverte des **Cyclades**.



En camping sous des paillettes spécialement aménagées.



En **avion** au départ de Paris puis **transports locaux** sur place (bateau et train).

Dates du séjour révisibles selon la programmation des vols



12 à 24



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Mulhouse |
|--|------------------------|
| Du 13.07.15 au 27.07.15 | 1550 € |
| Du 03.08.15 au 17.08.15 | |



MOSCOU-ST PETERSBOURG / RUSSIE

15 jours de dépaysement et de curiosité en Russie

14-17 ans

- Kremlin
- Goun
- Metro de Moscou
- Ermitage
- Forteresse Pierre et Paul
- Perspective Nevski
- Activités programmées par le groupe



Moscou et St Petersburg accueillent la majorité des sites remarquables de l'empire russe, de l'union des républiques socialistes soviétiques et de l'actuel état russe. Le groupe est accompagné d'un guide expérimenté qui permet à chacun de percevoir ce qu'est vivre dans ces agglomérations russes.



- Auberge de jeunesse
- Repas préparés par le groupe et restaurants



Avion et transports locaux
Dates du séjour révisibles selon la programmation des vols



12 à 24



- Invitation à séjourner en Russie
- Carte d'identité ou Passeport valide
- Visa et Esta



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Mulhouse |
|--|------------------------|
| Du 06.07.15 au 20.07.15 | 1500€ |



USA WEST COAST / ETATS UNIS

15 jours en itinérance

14-17 ans

- Los Angeles
- Las Vegas
- Grand Canyon
- Monument valley
- Yosemite park
- San Francisco
- ...



Itinérant dans les 4 états de l'ouest américain : **Californie, Nevada, Utah, Arizona.**



- En **hôtel, motel** dans les grandes agglomérations
- **Bivouac** dans les parcs



En **avion** au départ de Paris puis en **mini bus**
Dates du séjour révisibles selon la programmation des vols



12 à 20



- Passeport et autorisation ESTA
- Brevet de natation

| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Mulhouse |
|--|------------------------|
| Du 16.07.15 au 01.08.15 | 2920€ |



ITINÉRANT / PAYS SCANDINAVES

18 heures de soleil par jour, 18 jours de découvertes

14-17 ans

- Visites culturelles et activités programmées par le groupe
- Hambourg
- Copenhague
- Stockholm
- Bergen



- **Hambourg**, porte d'entrée du monde des vikings,
- **Copenhague**, capitale du Danemark,
- **Stockholm**, Capitale de la Suède,
- **Bergen**, les fjords norvégiens.



- Camping et une nuit en auberge de jeunesse
- Repas préparés par le groupe et restaurants



Autocar



24 à 36



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 13.07.15 au 30.07.15 | 1250€ |
| Du 03.08.15 au 20.08.15 | |



ITINÉRANT / TURQUIE

15 jours de découvertes

14-17 ans

- Mosquée bleue
- Topkapi
- Le Grand Bazar
- Hammam
- Sites rupestres de Cappadoce
- Baignade en mer méditerranée



Au carrefour de l'Europe et du Moyen Orient, la **Turquie** offre un patrimoine historique unique, des paysages époustouflants, un soleil généreux et une mer chaude. L'itinéraire amène le groupe à **Istanbul** (ville culturelle), à **Goreme** (Cappadoce), à **Bodrum** (Ville balnéaire sur la mer Egée). Chaque étape propose de multiples visites et activités à organiser entre les participants et l'équipe d'animation.



- Auberge de jeunesse et hôtellerie
- Repas préparés par le groupe et restaurant



Avion et transports locaux
Dates du séjour révisibles selon la programmation des vols



12



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de natation
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 13.07.15 au 27.07.15 | 1250€ |



LA PLATJA DE PALS / ESPAGNE

13 ou 14 jours sur la Costa Brava

12-16 ans

- Baignade
- Kayak de mer, catamaran ou hip-hop
- Théâtre d'improvisation
- Journée au parc aquatique Aquabrava
- Journée à Barcelone
- Balades à vélo
- Veillées

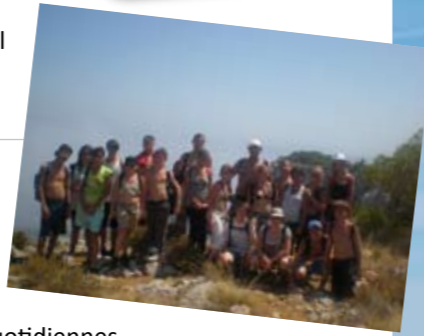


Ce séjour, *organisé par les Pep Alsace*, propose un panel d'activités très varié à la fois sportif et de détente.



Camping à La Platja de Pals :

- 3 personnes par tentes
- Plage
- Piscine
- Sanitaire collectif
- Participation aux tâches quotidiennes



Autocar



40



- Carte d'identité ou Passeport valide
- Attestation de la carte européenne d'Assurance Maladie
- Attestation d'aisance à la pratique des activités aquatiques



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg Colmar Mulhouse |
|--|----------------------------------|
| Du 07.07.15 au 20.07.15 | 996 € |
| Du 18.07.15 au 30.07.15 | 948 € |
| Du 30.07.15 au 11.08.15 | 918 € |
| Du 09.08.15 au 21.08.15 | 918 € |

Linguistique :-)

Pourquoi ne pas être à la fois en vacances et progresser dans une langue étrangère ?

Au cours de votre séjour linguistique, vous aurez la chance de vous initier ou de vous perfectionner à la langue anglaise en Grande Bretagne. Les professeurs du pays d'accueil vous placent en situation de conversation et de découverte de la culture.

Selon le séjour

Vous bénéficierez de 2h à 3h de cours de langue par jour.

Vous serez logé en famille d'accueil ou sur un campus.

L'équipe d'animation et de professeurs accompagne et encourage les jeunes à s'épanouir dans un quotidien différent. Le séjour linguistique est aussi synonyme de nouvelles rencontres, de découvertes à travers des activités sportives ou culturelles.



Have a good holiday !



SÉJOUR À CONSTRUIRE

Vous êtes entre 7 et 12 ami(e)s et vous avez envie de créer vos propres vacances ?

L'Aroéven Alsace vous propose de vous accompagner dans la réalisation de votre séjour, pour plus de renseignements contactez-nous !

03 88 60 00 39

aroeven.strasbourg@aroeven.fr
www.aroeven-alsace.fr



COLLÈGE DE GRITTLETON / ANGLETERRE

8 jours en immersion linguistique et culturelle

10-17 ans



- 2h30 de cours par jour
- Baignade en piscine sur le centre
- Activités sportives et manuelles
- Veillées
- Excursions : Oxford, Bath, Cheddar, Londres.

Le collège de **Grittleton** se situe à 80 km au sud d'Oxford et à 150 km à l'ouest de Londres, à côté de Chippenham. Il est implanté au milieu d'un immense parc de 5 hectares, dans un petit village typiquement anglais.

• Chambre de 4 à 8 lits
• Salles d'activités, salle multimédia audio et vidéo, gymnase
• Repas pris dans un réfectoire

• **Train** d'Alsace à Paris
• **Car grand tourisme** au départ de Paris.
• **Shuttle** entre Calais et Folkestone.
• Le **car** reste sur place pour tous les déplacements.
• Pension complète

40

• Carte d'identité ou Passeport valide Selon votre nationalité VISA
• Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg |
|--|------------|
| Du 06.07.15 au 13.07.15 | 790 € |
| Du 13.07.15 au 20.07.15 | |
| Du 03.08.15 au 10.08.15 | |



STIRLING / ECOSSE

15 jours en immersion linguistique et culturelle

12-17 ans

- 12 heures de cours réparties sur la semaine
- Activités sportives, culturelles et de découverte.
- Excursion à Edimbourg
- Découverte des principaux sites historiques du pays du Loch Ness.

Séjour linguistique et culturel à **Stirling** près d'Edimbourg, capitale de l'Ecosse.

Une famille d'accueil pour deux participants

• **Autocar et ferry**
• L'**autocar** reste sur place pour les excursions.

35

• Carte d'identité ou Passeport valide Selon votre nationalité VISA
• Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Mulhouse |
|--|----------|
| Du 11.07.15 au 25.07.15 | 1275 € |
| Du 08.08.15 au 22.08.15 | |



UNIVERSITÉ DE BRIGHTON / ANGLETERRE

15 jours en immersion linguistique et culturelle

14-17 ans

- 3h de cours tous les matins
- Baignade sur la plage de Brighton
- Activités sportives et manuelles
- Veillées à thèmes
- Soirée cinéma
- Soirée dansante
- Visites : Brighton et Londres

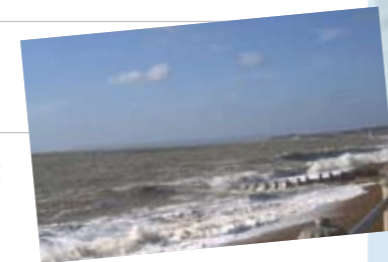
La ville de **Brighton** est située au sud de l'Angleterre, « la côté d'Azur anglaise », et à 100 km au sud de Londres. Le campus se trouve à proximité de la mer, et offre un cadre agréable et privilégié pour pouvoir étudier. L'université se trouve à 15 minutes à pied du bord de mer.

Une famille d'accueil pour deux à trois participants

• **Train** au départ de Strasbourg et Mulhouse
• **Ferry** de Dieppe à Newhaven.
• **Car grand tourisme** jusqu'à l'Université de Brighton
• **Transports locaux** sur place.

30

• Carte d'identité ou Passeport valide Selon votre nationalité VISA
• Attestation de natation



| Date et prix par personne au départ de | Strasbourg |
|--|------------|
| Du 05.07.15 au 19.07.15 | 1390 € |
| Du 09.08.15 au 23.08.15 | |



CHARLOTTESVILLE / ETATS-UNIS

15 jours en immersion linguistique, culturelle et solidaire

14-18 ans

- 2 jours à New York : Harlem, Central Park et Brooklyn
- 1 jour à Philadelphie
- 9 jours à Charlottesville dont 5 jours de cours d'anglais et 4 jours d'action de solidarité
- 1 jour à Washington

Séjour sur la côte Est des Etats-Unis mêlant visites et découvertes culturelles, 5 jours de cours d'Anglais et 4 jours d'action solidaire.

Hôtel à New York et Washington
Familles d'accueil à Charlottesville

Train et avion

30

• Carte d'identité et Passeport valide
• VISA et ESTA



| Date et prix par personne au départ de | Mulhouse |
|--|----------|
| Du 14.07.15 au 28.07.15 | 2400 € |

L'AROEVEN ALSACE, TOUTE L'ANNÉE, C'EST...

... Des offres de séjours de vacances pour les moins de 18 ans et pour les familles

... Des formations proposées aux élèves :

- Délégués des élèves
- Vivre Ensemble (établir un climat apaisé propice aux apprentissages)
- Médiation par les pairs
- BAFA Lycéen

... Des formations initiales et continues de personnels (Education nationale et Education spécialisée)

- S'occuper d'adolescents
- Gérer la dynamique de la classe
- Prévenir la violence et gérer les conflits
- Supervision et analyse de pratiques

... Une animation d'un dispositif relais de l'Education nationale luttant contre les risques de déscolarisation d'élèves de 16 ans et moins

... Des offres de séjours de découverte pour les enseignants du primaire et du secondaire

... Des publications de revues



BAFA :-)

Cursus BAFA :-) en 3 étapes

... Des offres de formations pour devenir animateur volontaire

L'Aroéven
un mouvement de recherche et d'action pédagogique

L'Aroéven est une association d'éducation populaire, complémentaire de l'Education Nationale. Les Aroéven sont fédérées au sein de la Foéven, association reconnue d'utilité publique.

Son but est de développer les liens sociaux entre jeunes et adultes et ceci dans une optique de responsabilité et de partenariat.

Pour ses stages de formation d'animateurs, l'Aroéven travaille essentiellement en partenariat avec des lycées professionnels et d'enseignement général en Alsace.

Toutes les formations BAFA ont une habilitation jeunesse et sport. L'Aroéven Alsace possède aussi un numéro de déclaration de prestataire de formation.



Demandez notre brochure BAFA

1.

FORMATION GENERALE

8 jours
Permettant d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation en ACEM

2.

STAGE PRATIQUE

14 jours
en Accueil Collectif de Mineurs.
Permettant la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation en ACEM

3.

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT

6 jours
Permettant d'analyser les acquis afin de les approfondir et les compléter

3. OU

FORMATION DE QUALIFICATION
Surveillant de Baignade

8 jours
Permettant d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé

INFOS PRATIQUES



Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire à un séjour, il faut compléter, dater et signer le bulletin d'inscription et le transmettre à l'Aroéven Alsace, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du prix du séjour.

Le bulletin d'inscription est disponible :

- à l'intérieur de cette brochure
- sur le site Internet www.aroeven-alsace.fr
- sur rendez-vous au siège de l'Aroéven Alsace : 03 88 60 00 39

Dès réception du bulletin d'inscription et de votre acompte, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription, ainsi que le dossier individuel. Ce dernier est à nous retourner complété et signé dès que possible et au plus tard 21 jours avant le départ. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre de réception et sont closes dès que le séjour est complet.

Le solde du séjour doit être impérativement réglé 7 jours avant le départ.



Quelles formalités dois-je effectuer avant le départ ?

Le dossier individuel

Il est obligatoire et doit être rempli avec le plus grand soin. Il permet entre autre :

- de pouvoir vous joindre en cas de problème.
- d'informer l'équipe d'animation sur des problèmes de santé éventuels (allergies, régime alimentaire particulier...).

Si vous bénéficiez de la CMU, joignez une copie de l'attestation où figure le nom du participant.

Si mon enfant pratique des activités nautiques

Pour la pratique d'activités nautiques (Baignade, Canoë, Surf, Plongée...) une attestation de natation de 25 mètres est OBLIGATOIRE. Vous pouvez vous la procurer dans n'importe quelle piscine.

Si mon enfant suit un traitement médical ?

L'assistant sanitaire assure le suivi du traitement uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- les médicaments sont dans leur emballage d'origine.
- vous (nous) fournissez l'original de l'ordonnance.

Papiers d'identité

Quelque soit la destination du séjour, il est obligatoire d'avoir une carte d'identité ou un passeport valide.

- Si le séjour se déroule en France, il faut une carte vitale
- Si le séjour se déroule en Europe, il faut la Carte européenne d'assurance maladie. Il faut compter 15 jours pour l'obtenir.
- Il faut une autorisation ESTA pour les USA
- Il faut une invitation et une autorisation ESTA pour la Russie.



Qui va s'occuper de mon enfant ?

Les jeunes sont encadrés par une équipe d'animation constituée d'adultes aux qualifications répondant à la réglementation en vigueur, à savoir que l'Aroéven préconise 1 adulte pour 10 mineurs.



Qui conduit les activités ?

Les activités ont une place importante dans nos séjours. Néanmoins, elles sont d'abord le moyen de se découvrir et de découvrir les autres ainsi que des lieux nouveaux. C'est l'équipe d'animation qui organise et anime une grande partie des activités. Elles sont souvent programmées en concertation avec les participants. Les activités spécifiques (plongée, cirque...) sont encadrées par des Brevet d'Etat.



Sur quels critères sont choisis les hébergements ?

Les structures que nous utilisons sont conformes aux règles en vigueur concernant l'accueil des mineurs (nombre de jeunes par chambre, couchage individuel, non-mixité des chambres, présence d'une infirmerie...). Pour les séjours itinérants, les jeunes sont hébergés en camping ou en auberge de jeunesse offrant le confort et l'hygiène nécessaires à l'Accueil Collectif de Mineurs.



Que mangera mon enfant ?

Petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner sont inclus. Dans la mesure du possible, nous tenons compte de tout régime alimentaire signalé au préalable. A l'étranger, les menus intègrent les spécialités locales (produit, composition...). En camping, en auberge de jeunesse et quand le projet le permet, le groupe de jeunes participe à l'élaboration des menus et à la préparation des repas.



Quel bagage emporter ?

Les participants ont le droit d'emporter un bagage de petite capacité et un bagage de grande capacité. Aucun autre bagage supplémentaire ne sera accepté lors du départ.

Un bagage à main (petit sac à dos) est indispensable pour le transport des papiers d'identité, des paniers repas, k-way lors des excursions.

Les bagages de grande capacité doivent être adaptés au type de séjour :

- Un sac à dos pour un camp itinérant lorsque les trajets sont en transports locaux

- Une valise d'une hauteur de 90 cm, d'une largeur de 75 cm et d'une épaisseur 43 cm ou d'un sac d'une contenance de 120 litres pour les autres séjours.
- Le poids de la valise doit être inférieur à 18kg.



Que mettre dans la valise ?

Le responsable du séjour vous communique « Le trousseau ». C'est la liste des vêtements conseillés pour le séjour. Il est détaillé pour les moins de 12 ans afin que parents et enfant puissent ne rien oublier. Le marquage des vêtements est fortement conseillé.

Selon l'hébergement dans lequel se trouve votre enfant, le linge pourra être lavé.



Et si mon enfant est malade ?

En cas de maladie ou d'accident, la carte d'assuré social permet le paiement et le suivi des soins. Si cela est nécessaire, l'Aroéven avance les frais médicaux et le responsable du jeune s'engage à lui rembourser sur facture dès le retour du séjour. La feuille de soin sera délivrée en échange de ce paiement.



Quelles seront les obligations de mon enfant ?

En tant que membre d'un groupe, chaque jeune aura des droits et des devoirs. Le respect de la différence, du rythme de chacun, la solidarité et la tolérance devront guider ses comportements. Les règles de vie seront définies et exposées en début de séjour avec les jeunes. Tous devront participer aux tâches inhérentes à la vie en collectivité. Les comportements répréhensibles (vol, violence verbale ou physique, consommation de stupéfiants ou d'alcool...) engendrent des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du séjour, aux frais du responsable de l'enfant.

CIGARETTE : Concernant la cigarette, il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux ou zone d'hébergement accueillant des mineurs.



Combien devrais-je lui donner d'argent de poche ?

Prévoyez une somme raisonnable adaptée à l'âge de votre enfant et à la durée du séjour (pour acheter des cartes postales ou souvenirs). Mettez l'argent dans une enveloppe avec son nom et le montant.

S'il a moins de 12 ans, un animateur référent en aura la responsabilité durant le séjour.

En fonction du directeur du séjour les plus de 12 ans pourront soit conserver leur argent soit le confier à un animateur.

L'Aroéven décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent n'ayant pas été placé sous la responsabilité d'un adulte.



Mon enfant pourra-t-il garder son téléphone portable ?

Pour les adolescents, l'usage du portable est toléré en dehors des heures d'activités et des temps de vie collective. Les horaires d'utilisation seront communiqués aux jeunes par l'équipe d'animation. Nous demandons aux familles comme aux jeunes de respecter les horaires définis et de limiter leurs appels au strict minimum pour ne pas perturber la vie du séjour. L'Aroéven décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'un téléphone portable. L'encadrement ne pourra prendre la responsabilité de conserver les téléphones des jeunes.



Mon enfant pourra-t-il emporter son lecteur MP3 ou sa console de jeux ?

Un centre de vacances n'est pas un lieu approprié pour amener objets ou vêtements de valeur. Laissez-les plutôt à la maison, votre enfant, votre ado aura plaisir à les retrouver en rentrant. L'Aroéven décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels durant le séjour.



Quels renseignements vais-je recevoir de l'aroeven ?

« Lettre du directeur – Fiche horaires »

Ces documents vous donneront les informations pour préparer le séjour de votre enfant : modalités du voyage, adresse du séjour, fonctionnement du séjour, conseils et coordonnées du directeur... au plus tard 2 semaines avant le départ du séjour.



Comment aurais-je des nouvelles de mon enfant ?

L'Aroéven Alsace propose de vous communiquer par SMS et/ou par mail des nouvelles du séjour .

Certain séjour proposeront un accès à un blog.

Vous pouvez joindre l'Aroéven Alsace par téléphone durant la période du séjour aux heures d'ouverture des bureaux.

Nous vous invitons également à fournir à votre enfant des enveloppes timbrées et libellées afin qu'il puisse vous écrire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ADHÉSION

Les séjours de vacances sont organisés par une Aroéven, association loi 1908. Il faut adhérer à ses valeurs et son projet pour bénéficier de l'offre de séjours. Cette adhésion est gratuite.

TARIFS ET PRESTATIONS

Nos tarifs sont établis en fonction des conditions économiques existantes au moment de la parution de notre brochure. Ils pourraient être modifiés en fonction des variations de prix, des frais de transport et taxes afférentes, ainsi que des taux de change pour les pays hors zone euro. Renseignez-vous auprès de l'Aroéven Alsace : www.aroeven-alsace.fr

Prestations comprises dans le tarif indiqué :

- Le transport aller-retour sur le lieu du séjour, depuis l'une des villes de départ proposées, sauf exception.
- L'hébergement et les repas, selon les modalités prévues sur le descriptif du séjour.
- L'encadrement, dans le respect de la législation en vigueur.
- Les activités et leur matériel conformément au descriptif du séjour. En cas de force majeure, des activités de substitution seront proposées.
- L'assurance (hors assurance annulation).
- Les frais de dossier.

Le coût du séjour est forfaitaire : aucun remboursement de prestations éventuellement non consommées n'est possible. Les dépenses à caractère personnel (argent de poche) ne sont pas incluses dans le prix du séjour. L'effectif maximum des participants est donné à titre indicatif et ne constitue pas un engagement contractuel.

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT (HORS ASSURANCE ANNULATION)

Toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

Celle-ci entraînera la perception de frais selon le barème suivant :

- Plus de 21 jours avant le départ : les frais d'annulation sont retenus, soit 50 € par participant.
- Entre 21 et 15 jours avant le départ : retenue de 30% du montant total du séjour avec un minimum de 50 €.
- Entre 14 et 7 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour.
- A partir de 6 jours avant le départ : l'intégralité sera retenue.

En cas d'annulation pour un séjour nécessitant au préalable l'acquisition d'un titre de transport nominatif, il vous sera réclamé le montant du titre de transport, si ce dernier est supérieur à 30% du montant total du séjour.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'interruption du séjour du fait du participant (départ anticipé, renvoi, accident et maladie...).

L'Aroéven transmettra, au participant ou à son représentant légal, la liste des documents à fournir (voir descriptif du séjour). Les participants de nationalité extérieure à l'Union Européenne doivent se renseigner auprès de leur consulat ou ambassade, afin de connaître les documents nécessaires aux passages des frontières.

Les participants devront être en possession de tous les documents nécessaires au moment du départ du séjour. L'absence d'un document est assimilée à une annulation du fait du participant qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Nous nous réservons le droit :

- D'annuler un séjour au plus tard 21 jours avant la date du voyage si celui-ci n'a pas atteint 75% de l'effectif prévu. Une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, l'intégralité des sommes versées vous sera restituée sans autre indemnité.
- De modifier le programme d'un séjour en cas de force majeure et dans l'intérêt des participants.

ASSURANCE ANNULATION

Une assurance annulation optionnelle est proposée pour chaque séjour. Son tarif est indiqué lors de la procédure de réservation. L'assurance annulation ne peut être souscrite qu'au moment de l'inscription du participant.

CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR L'AROÉVEN

L'Aroéven souscrit une assurance dont le montant est compris dans le prix du séjour. Les participants sont couverts durant les séjours par notre assurance pour les risques suivants : accidents, responsabilité civile, rapatriement sanitaire.

Elle ne couvre pas : les pertes, vols et dégradations d'objets et d'effets personnels. L'Aroéven n'en assumera pas la responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol.

RENVOI

En cas de problèmes importants (violences physiques ou verbales, vol, consommation d'alcool, de produits stupéfiants...), d'inadaptation ou de non-respect des règles de vie, le participant pourra être renvoyé chez son représentant légal. Tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à sa charge. Aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

SOINS MÉDICAUX

Durant le séjour, l'Aroéven fait, si nécessaire, l'avance des frais médicaux suivants : visite du médecin, soins courants, médicaments.

Le montant de ces frais médicaux avancés est à régler par les familles à réception de la facture. En cas de frais importants (telle une hospitalisation, une ambulance...), la facture sera transmise à la famille ou au responsable légal aux fins de règlement. Les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) doivent impérativement justifier de leurs droits au départ du séjour.

Pour les séjours dans l'Union Européenne, se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la Sécurité Sociale. Pour certaines destinations hors Union Européenne, la gestion des frais médicaux étant spécifique, se renseigner auprès de votre Aroéven.

PHOTOS / VIDÉOS

Les photos ou vidéos prises par l'Aroéven durant les séjours de vacances pourront être utilisées ultérieurement (brochure, publications, site Internet...) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'Aroéven. En aucun cas les photos et vidéos ne seront utilisées dans un autre cadre que celui des Aroéven et de la Foéven.

En cas de refus de ces conditions d'utilisation, il conviendra de le signaler par courrier à l'Aroéven avant le départ du séjour. L'Aroéven décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises, à titre personnel, par les participants durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.



Bulletin individuel d'inscription

Réservé à l'Aroéven

| | |
|----------------|--|
| Date d'arrivée | |
| N° de dossier | |

à remplir avec précision en MAJUSCULES. Ne pas oublier de dater et signer. Le bulletin d'inscription doit nous être retourné, accompagné d'un acompte

| Référence | Nom du séjour | Date de départ | Ville de départ | Date de retour | Ville de retour |
|-----------|---------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | | | | | |

| Code CE/Collectivités | Pour les séjours à options | OPTION choisie | MONTANT |
|-----------------------|----------------------------|----------------|---------|
| | | | |

* Veuillez mettre une croix dans la case correspondante, et/ou rayer la formule non désirée.

NOM du participant : Prénom :

Sexe* : F M Né(e) le : à Nationalité :

Responsable légal* : Père Mère Tuteur légal Autre préciser.....

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél. personnel : E-mail : Portable :

Portable : du père de la mère : Tel employeur :

Autre(s) enfant(s) inscrit(s) à l'Aroéven* : OUI NON Si oui, combien :

Nom-Prénom : Nom-Prénom :

Aide aux vacances accordée par une CAF* : oui non Si oui N° allocataire :

| Adresse de facturation (si différente de celle du Responsable) | Adresse où seront envoyés les renseignements concernant le départ (si différente de celle du Responsable) |
|---|--|
| | |
| | |
| | |

Eventuellement : Nom de l'éducateur ou de l'assistance sociale responsable de l'inscription : Tel.

Règlement du prix du séjour : options de séjour incluses

- ☞ Je joins un chèque d'un montant de : € (correspondant à un acompte de 30%) et
 - ☞ Je m'engage à régler le solde soit : € impérativement avant le : / / ou
 - ☞ Je joins le montant total du séjour soit : € (Pour les inscriptions à moins de 15 jours du départ)
- Les aides éventuellement obtenues seront déduites de ce solde. Dans ce cas, prendre contact avec l'Aroéven.

Assurance annulation (condition et garanties à demander à l'Aroéven ou en ligne sur www.vacances-aroeven.fr)

Je souscris l'assurance annulation, après avoir pris connaissance des conditions générales, et je règle à part la somme de € correspondant à 3,25% du montant du séjour choisi.

Je ne souscris pas l'assurance annulation.

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte de la personne inscrite, adhère à l'association et certifie avoir pris connaissance des conditions générales de l'agrément tourisme (au dos du bulletin d'inscription) et des conditions générales (assurance annulation également) qui figurent sur le site internet www.vacances-aroeven.fr et les accepte.

Fait à le (Signatures obligatoires)
Le responsable légal L'Aroéven

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Foéven, Fédération des Aroéven ; contact@vacances-aroeven.fr

www.vacances-aroeven.fr est une édition de la Foéven-Fédération des Aroéven, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Les séjours proposés dans cette brochure sont organisés par les Aroéven, associations sous statut loi 1901 et s'adressent à nos adhérents. L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Ministère de l'équipement, des sports et du tourisme

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme. Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Contrat de vente de voyages et de séjours (Extrait du Code du Tourisme.)

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accueil ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Les prestations de restauration proposées ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences

de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ; 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Foéven-Fédération des Aroéven – 67 rue Vergniaud, porte L – 75013 Paris –France / IM75120017

Garantie financière : Crédit coopératif-Parc de la Défense – 33 rue des trois fontanot – 92000 Nanterre-France / Assureur : MAIF-200 avenue Salvador Allende-79000 Niort-France

AIDES FINANCIERES

Les tarifs indiqués sur cette brochure ne tiennent pas compte des aides financières qui peuvent vous être accordées. Celles-ci varient selon de nombreux paramètres : ressources, région, département, commune, entreprise ...

Voici quelques aides possibles :

• La CAF - les aides aux temps libres

Selon le quotient familial, la CAF attribue des aides aux temps libres aux familles.

Attention : les bons CAF n'ont pas valeur d'acompte.

• La Jeunesse au Plein Air - l'aide au départ

Quelles que soient les ressources, les familles peuvent faire une demande d'aide financière à la Jeunesse au Plein Air (JPA) de leur département de résidence.

• D'autres aides plus spécifiques existent :

CE, Mairies, Collectivités, bons MSA...

• L'Aroéven Alsace

L'Aroéven Alsace propose aux familles une aide financière de 5% du montant d'un séjour pour l'inscription du deuxième enfant, du troisième et les suivants.

Les séjours concernés par cette aide sont :

Les Sables d'Olonne (Août), Baléares, Russie, Turquie, Croatie, Italie.

Cette aide ne s'applique pas aux bénéficiaires de financement d'un Comité d'entreprise.

Sachez que les chèques ANCV sont acceptés et ont valeur d'acompte.



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS N'HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER EN DEMANDANT UN DEVIS AUPRES DE VOTRE AROEVEN D'INSCRIPTION !



NOUS CONTACTER



Aroéven Alsace
112 route de Schirmeck
67200 Strasbourg

03 88 60 00 39

Fax : 03 88 61 90 45

aroeven.strasbourg@aroeven.fr

www.aroeven-alsace.fr

Rejoins-nous !



Parc de Wesserling

Ecomusée textile

68470 Husseren - Wesserling



L'Ecomusée Textile vous
accueille du 1er avril au
30 décembre 2015 !

Site
Industriel



Animations
Visites et



Expositions
Surprenantes



03 89 38 28 08 • www.parc-wesserling.fr



13^e Festival des
Jardins métissés
du 7 Juin au 4 Octobre 2015

Classé jardin
remarquable



Crédits Parc de Wesserling, A. Maadi, C. Köhler

Edition Janvier 2015 - Crédits photos : Aroëven Alsace - Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique
WWW.BAULTISSE.COM